

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2026

Le jeudi 18 juin 2026 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 22 juin 2026 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2- Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05/06/26.
- 3- Élection : Membres de la Commission d'Appel d'offres.
- 4- Élection : Membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- 5- Délibération : Autorisation à Mme la Maire pour la signature de la convention de mise à disposition de l'atelier technique de la CU Caen la mer à la Commune de Rots.
- 6- Tirage au sort des jurés d'assises.

B- RESSOURCES HUMAINES

- 7- Délibération : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (9/35^{ème})
- 8- Délibération : Autorisation à Mme la Maire pour le recours au contrat d'apprentissage.

C- ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

- 9- Délibération : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

D- SPORT - CULTURE

- 10- Délibération : Participation aux frais d'adhésion à des associations sportives.
- 11- Délibération : Subvention à l'association Mue'sique.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-deux juin à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Étaient présents : Mme Francesca AUMONT, M. Jacky BESNIER, M. Michel BOURGUIGNON, M. Ludovic BUON, M. Paul-Louis CHASSAIGNE, M. Alain DELHOMMEAU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Guillaume FORTIER, Mme Maud FRANÇOIS, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Amélie JEAN, Mme Annie LAGARDE, Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT, Mme Marie-José LUCAS, Mme Nathalie PERIN-VEREECKE, Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU, M. Tony ROUXEL, M. Gérard VARLET et M. Pascal VILLEROY.

Absents excusés : Mme Anne-Marie BERARDI, M. Maxime CHAUSSY et M. Dominique QUÉMÉNEUR.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie BERARDI à M. Alain DELHOMMEAU et M. Dominique QUÉMÉNEUR à M. Paul-Louis CHASSAIGNE.

Il est précisé que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

1-) Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Guillaume FORTIER est désigné comme secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Mme la Maire souhaite apporter des précisions :

- ✓ Accès interdit à certaines aires de jeux depuis quelques semaines

Les structures concernées sont installées depuis de nombreuses années. Elles font l'objet d'un entretien régulier, avec le renouvellement de certaines pièces mais le fournisseur n'existe plus donc il n'est plus possible d'assurer leur renouvellement.

Le maire étant responsable en cas d'accident, Mme la Maire a préféré interdire leur utilisation.

- ✓ Canicule subit depuis quelques jours

Après échange avec le service périscolaire, Mme la Maire a décidé le maintien du ramassage scolaire mardi 21/06. Il y aura école le matin et cantine le midi. Les enfants qui devaient participer à la sortie

scolaire avec un pique-nique peuvent l'apporter le midi. Le ramassage scolaire sera également assuré à 13h30. Il n'y aura ni garderie ni ramassage scolaire le soir. L'après-midi, un service minimum sera assuré par les enseignants mais il sera plus sage que les parents qui le peuvent assurent la garde de leurs enfants l'après-midi puisque dans l'après-midi, la température était de 30°C dans les classes malgré les dispositifs mis en place par les instituteurs.

Les agents des services techniques sont en train d'enduire les vitres avec du blanc de Meudon pour permettre de minorer un peu les températures.

Des packs d'eau minérale seront amenés pour tous les bâtiments scolaires et périscolaires : écoles, bâtiment enfance jeunesse et restaurant scolaire.

Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT ajoute que la crèche sera également fermée le 21/06.

Mme la Maire explique qu'une réunion avec le Préfet est organisée dans la soirée. Il y a déjà beaucoup de collectivités qui maintiennent ouvertes les écoles le matin et le service de restauration scolaire le midi car les repas ont été commandés mais sont fermées l'après-midi. Cela concerne aussi bien les écoles primaires que les établissements secondaires.

2-) Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05/06/2026.

Contexte :

La secrétaire de séance du conseil municipal du 05/06/2026 était Mme Francesca AUMONT.

Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 05/06/2026 a été envoyé aux conseillers municipaux le 12/06/2026 pour connaître les éventuelles demandes de modification.

Suite à cet envoi, il a été demandé de procéder à la modification suivante :

- En page 10, au début du tour de table, « (...) Paul-Louis CHASSAIGNE **constate** que les micros (...) » à la place de « (...) Paul-Louis CHASSAIGNE que les micros (...) » car il manque un verbe.

Il a également été demandé de modifier dans le même passage : « (...) les micros ne vont jamais au-delà d'une certaine limite. Il serait intéressant que l'un d'entre eux soit présent **de son côté** car il n'est pas certain que le public saisisse toutes les nuances du débat » par « **de ce côté** ».

Mme la Maire précise que cette dernière proposition de modification n'a pas été retenue car les demandes ont été envoyées tardivement la veille du conseil municipal. Elle ne change en rien le sens du sujet car à la suite de ce constat elle avait précisé en fin de tour de table que le passage du micro serait assuré par une personne du public pour éviter que les personnes qui interviennent sans micro soient entendues par tout le monde.

Proposition :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05/06/2026.

Approbation : 21 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Marie-José LUCAS).

Mme la Maire précise que la demande a été reçue tardivement la veille du Conseil municipal.

3-) Élection : Membres de la Commission d'Appel d'offres.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 et D1411-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret.

Considérant qu'outre Mme la Maire, sa présidente, pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes candidates sont :

Liste « Jacky BESNIER »

Sont candidats au poste de titulaire :

- 1-) Jacky BESNIER
- 2-) Michel BOURGUIGNON
- 3-) Gérard VARLET

Sont candidats au poste de suppléants :

- 1-) Ludovic BUON
- 2-) Thibault GAUTIER
- 3-) Annie LAGARDE

Liste « Paul-Louis CHASSAIGNE »

Sont candidats au poste de titulaire :

- 1-) Paul-Louis CHASSAIGNE
- 2-) Pascal VILLEROY
- 3-) Marie-José LUCAS

Sont candidats au poste de suppléants :

- 1-) Dominique QUÉMÉNEUR

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	22
Nombre de votants	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	21

Ont obtenu :

Liste Jacky BESNIER	17
Liste Paul-Louis CHASSAIGNE	4

Ont été proclamés membres titulaires de la Commission d 'Appel d'Offres :

Liste « Jacky BESNIER »

- 1-) Jacky BESNIER
- 2-) Michel BOURGUIGNON

Liste « Paul-Louis CHASSAIGNE »

- 3-) Paul-Louis CHASSAIGNE

Ont été proclamés membres suppléants de la Commission d 'Appel d'Offres :

« Liste Jacky BESNIER »

- 1-) Ludovic BUON
- 2-) Thibault GAUTIER

Liste « Paul-Louis CHASSAIGNE »

- 3-) Dominique QUÉMÉNEUR

4-) Élection : Membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-4.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat.

Considérant que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret.

Considérant qu'outre Mme la Maire, sa présidente, pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une délégation de service public est un contrat de concession de service par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé et dont la rémunération est liée au résultat de l'exploitation du service.

Les listes candidates sont :

« Liste Maud FRANÇOIS »

Sont candidats au poste de titulaire :

- 1-) Maud FRANÇOIS
- 2-) Guillaume FORTIER
- 3-) Nathalie PERRIN-VERRECKE

Sont candidats au poste de suppléants :

- 1-) Francesca AUMONT
- 2-) Alain DELHOMMEAU
- 3-) Amélie JEAN

« Liste Marie-José LUCAS »

Sont candidats au poste de titulaire :

- 1-) Marie-José LUCAS
- 2-) Dominique QUÉMÉNEUR
- 3-) Pascal VILLEROY

Sont candidats au poste de suppléants :

- 1-) Paul-Louis CHASSAIGNE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	22
Nombre de votants	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	21

Ont obtenu :

Liste Maud FRANÇOIS	18
Liste Marie-José LUCAS	3

Ont été proclamés membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

« Liste Maud FRANÇOIS »

- 1-) Maud FRANÇOIS
- 2-) Guillaume FORTIER
- 3-) Nathalie PERRIN-VERRECKE

« Liste Marie-José LUCAS »

Aucun siège

Ont été proclamés membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :

« Liste Maud FRANÇOIS »

- 1-) Francesca AUMONT
- 2-) Alain DELHOMMEAU
- 3-) Amélie JEAN

« Liste Marie-José LUCAS »

Aucun siège

5-) Délibération : Autorisation à Mme la Maire pour la signature de la convention de mise à disposition de l'atelier technique de la CU Caen la mer à la Commune de Rots.

Contexte :

Par acte notarié en date du 28 novembre 2025, la Commune de Rots a cédé à la Communauté urbaine son atelier technique situé sente des fontaines.

Pour tenir compte du maintien de l'occupation communale dans les locaux techniques (120 m²) acquis par Caen la mer une convention de mise à disposition doit être conclue entre la Communauté urbaine et la Commune de Rots.

La convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition à la Commune de ROTS.

Redevance

La mise à disposition est consentie moyennant une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de 1 456 € (valeur année 2026).

Durée

4 ans à compter du 01/01/2026 soit jusqu'au 31/12/2029.

Proposition :

- Approuver la convention de mise à disposition
- Autoriser Mme la Maire à signer la convention de mise à disposition.

Approbation : 18 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (M. Paul-Louis CHASSAIGNE, Mme Marie-José LUCAS, M. Dominique QUÉMÉNEUR et M. Pascal VILLEROY).

6-) Tirage au sort des jurés d'assises.

Contexte :

Chaque année, dans le cadre de la constitution de la liste communale des jurés d'assises de l'année suivante, des noms issus de la liste générale des électeurs de la Commune doivent être tirés au sort pour y figurer.

Selon l'arrêté préfectoral, 6 noms doivent être tirés au sort.

Ces noms seront adressés au tribunal qui en tirera 2 au sort, parmi les 6.

Tous les noms doivent être retenus, à l'exception des cas suivants dans lesquels l'opération devra être recommencée :

- la personne est radiée de la liste électorale,
- la personne n'a pas sa résidence principale dans le département,
- la personne n'aura pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit (2026).

Les personnes tirées au sort sont :

NOM	Prénoms	Date de naissance
VAN DE ROSIEREN	Jean-Sébastien, Xavier	03/10/1971
LEMONNIER	Julie, Émilie, Angélique	11/04/1986
BESNIER	Jacky, François	21/05/1954
CANART épouse CHASSAIGNE	Sabine, Marie, Odile	06/12/1978
VILFEU	Amélie, Martine, Monique	13/02/1997
LEFÈVRE épouse LECARDONNEL	Séverine, Myriam, Céline	03/11/1975

7-) Délibération : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (9/35ème).**Contexte :**

Pour rappel, par souci de confidentialité, les noms des agents ne sont pas donnés en conseil municipal.

Lors du conseil municipal du 16/09/2024, le conseil municipal avait délibéré pour créer l'emploi non permanent d'adjoint technique à 9/35e pour assurer l'entretien des mairies et salles des fêtes des communes déléguées.

Cet emploi non permanent avait été créé pour donner suite au changement d'affectation de l'agent qui assurait ces fonctions auparavant. A ce moment, il était plus prudent de créer un emploi non permanent afin de s'assurer que cette petite réorganisation fonctionnait bien.

Les emplois non permanents ne permettent pas d'entretenir de relation de travail pérenne avec les agents qui les occupent alors que dans le cas présent, le besoin de service est durable. De plus, la réorganisation qui avait été mise en place en 2024 est maintenue.

Par conséquent, il est proposé la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (9/35ème).

Proposition :

- ✓ Créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (9/35^{ème}) à compter du 01/07/2026.
- ✓ Modifier le tableau des emplois en conséquence.
- ✓ Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Approbation : 17 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (M. Paul-Louis CHASSAIGNE, Mme Stéphanie FAUTRAS, Mme Marie-José LUCAS, M. Dominique QUÉMÉNEUR et M. Pascal VILLEROY).

8-) Délibération : Autorisation à Mme la Maire pour le recours au contrat d'apprentissage.**Contexte :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.424-1,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 18/06/2026,

L'alternante en communication actuellement en poste termine son contrat le 25/08/2026.

Des entretiens de recrutement ont été réalisés et une candidate a été retenue pour lui succéder.

Pour pouvoir l'accueillir, il a été nécessaire de saisir le comité social territorial (CST). Celui-ci a rendu un avis favorable aux conditions d'accueil proposées lors de sa séance du 18/06/2026.

Le conseil municipal peut désormais délibérer pour autoriser Mme la Maire à recourir au contrat d'apprentissage.

Proposition :

- ✓ Recourir au contrat d'apprentissage.
- ✓ Autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- ✓ Dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget : au chapitre 012, article 6417 pour la rémunération et au chapitre 65, article 65315 pour les frais de formation.

Approbation : Unanimité

9-) Délibération : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Contexte :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1112-23.

Vu la volonté de la commune de favoriser la participation des jeunes à la vie locale et de développer l'apprentissage de la citoyenneté.

Considérant que la création d'un Conseil municipal de jeunes constitue un outil pédagogique et démocratique permettant aux jeunes de s'exprimer, de proposer des projets et de participer à la vie communale.

Considérant que cette instance consultative n'a pas de pouvoir décisionnel mais peut être force de proposition auprès des élus municipaux.

Objectifs :

Éducation à la citoyenneté

- Comprendre la démocratie locale
- Apprendre à débattre et argumenter
- Découvrir les institutions

Engagement et participation

- Donner la parole aux jeunes
- Les impliquer dans la vie de la commune
- Encourager les initiatives

Réalisation de projets

- Proposer des actions concrètes
- Participer à l'amélioration du cadre de vie
- Sensibiliser à des causes (environnement, solidarité...)

Composition :

- jeunes âgés de **9 à 16 ans** résidants sur les communes de Lasson, Rots et Secqueville-en-Bessin
- 15 jeunes dont 6 issus de l'école élémentaire de Rots.
- élus pour une durée de **2 ans**
- la parité est conseillée
- un Président et son suppléant et des responsables de projets en fonction des commissions

Les conseillers sont désignés sur candidature volontaire :

- 6 scolarisés sur l'école de Rots
- 9 non scolarisés sur l'école de Rots

L'accord des parents/ responsables légaux est nécessaire pour le dépôt des candidatures.

Mode de désignation :

La candidature des jeunes est soumise à l'autorisation des parents/ responsables légaux.

- Les 6 candidats issus de l'école de Rots se porteront volontaires auprès de leur professeur.
- Les autres candidats sont invités à déposer leur candidature en mairie ou par mail.
- En cas d'égalité, le plus jeune des candidats sera élu conseiller.
- Le mandat prend fin à son terme, en cas de démission, en cas de déménagement, en cas d'exclusion.
- Le renouvellement du poste vacant est automatique (appel à candidatures)

Fonctionnement :

Le CMJ se réunira en séances plénières, le quorum est fixé à 8 conseillers.

- commissions de travail (par thème) : les conseillers municipaux se répartissent, au début de leur mandat, dans des commissions de travail pour y préparer et étudier leurs projets.
- Un compte-rendu sera adressé à l'ensemble des membres et des élus à la suite de la tenue d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Thématiques :

Les jeunes peuvent travailler sur différents sujets, par exemple :

- Environnement (tri, biodiversité, propreté)
- Culture et loisirs
- Mobilité et sécurité
- Solidarité
- Vie scolaire et périscolaire
- Représentativité (participation aux commémorations)

Rôle de la municipalité

La mairie, représentée par un agent et/ou par le conseiller municipal en charge du CMJ :

- Accompagne les jeunes dans leurs projets
- Mets à disposition des moyens (budget, locaux...)
- Valorise leurs actions
- Garantit le bon fonctionnement du CMJ
- Délibère sur les projets proposés par le CMJ

La commission s'est réunie mi-mai pour pouvoir statuer sur les éléments déterminants du CMJ, notamment sur sa composition.

Elle a été voulue relativement large afin de permettre à un maximum de jeunes puisse se manifester. Les jeunes doivent résider sur la Commune de Lasson, Rots et Secqueville-en-Bessin. Le CMJ serait constitué de 15 jeunes dont 6 issus de l'école élémentaire de Rots. Il se porterait directement candidat auprès de leur enseignant. Pour les 9 autres, les candidatures seraient à déposer en mairie de Rots ou par mail.

Le CMJ a un président, un suppléant et des responsables de commission. La parité est conseillée mais elle n'a pas été retenue pour éviter une composition trop restrictive. Les jeunes seraient élus pour une durée de 2 ans.

Un document qui indique ce qu'est un CMJ a été envoyé aux conseillers municipaux en amont du conseil municipal. Il indique notamment les motifs de fin de mandat des membres du CMJ.

Proposition :

- ✓ Créer un CMJ au sein de la Commune.
- ✓ Approuver le règlement intérieur du CMJ.
- ✓ Charger Mme la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approbation : Unanimité**10-) Délibération : Participation aux frais d'adhésion à des associations sportives.****Contexte :**

M. Tony ROUXEL explique que la Commune de Rots met en place un dispositif « Pass'Sport » afin d'encourager la pratique sportive pour tous. Cette aide permet à tous les habitants de la commune, sans limites d'âge, de bénéficier d'une participation de 10 € sur leur adhésion à une association sportive exerçant ses activités dans les infrastructures du territoire communal. Le remboursement se fait après l'envoi par les sportifs de leur bulletin d'adhésion à la mairie.

Pour que le virement des 10 € aux pratiquants soit possible, il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil municipal.

Proposition :

- ✓ Décider d'accorder une participation financière de 10 € aux habitants de la Commune de Rots qui en font la demande sous condition que l'association exerce son activité sur le territoire de Rots.
- ✓ Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Approbation : Unanimité.

11-) Délibération : Subvention à l'association Mue'sique.**Contexte :**

Par sa délibération n°2026-01-07, le Conseil municipal a attribué une subvention de 1 000 € à l'association Mue'sique. L'association a demandé une subvention complémentaire de 1 000 €.

M. Jacky BESNIER exprime sa déception car tous les ans en début d'année, au moment du vote des subventions aux associations en conseil municipal, il indique qu'une association ne sera pas laissée en difficulté financière. Si une association a des difficultés financières en cours d'année, elle doit le signaler.

En février dernier, M. Jacky BESNIER a rencontré les responsables de l'association et ils n'ont pas parlé de problèmes financiers alors qu'en juin il a appris qu'il manquait 6 000 € pour équilibrer leur budget.

Cette association compte 124 adhérents pour 150 élèves. Ce n'est pas à proprement parler une école de musique, mais elle en fait office. 16 adhérents habitent Rots. Les autres viennent de Thaon, de Thue et Mue, du Fresne Camilly et de Cairon.

Pour tenir sa promesse de ne pas laisser une association en difficulté, il a étudié le dossier de demande de subvention complémentaire. Pour retrouver un équilibre financier, l'association a augmenté le coût des adhésions. Cela fait des années que les salaires de leurs professeurs de musique augmentent conformément à la législation alors que le montant des adhésions n'évolue pas. La commune de Thaon a prévu une nouvelle subvention de 1 800 € en septembre, celle de Thue-et-Mue accorderait éventuellement 600 € supplémentaires. Une réponse est attendue des communes du Fresne-Camilly et de Cairon.

C'est une association importante pour la vie du territoire avec un budget annuel de 90 000 €. À l'ouest de l'agglomération caennaise, il n'y a pas d'association similaire (l'Amido à Verson et une autre à Douvres-la-Délivrande).

M. Paul-Louis CHASSAIGNE précise que l'association l'Amido a été reprise par la CU Caen la mer depuis à peu près 1 an et demi. Ce n'est plus une association mais une annexe du Conseil régional de Caen.

Proposition :

- ✓ Décider d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Mue'sique.
- ✓ Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Approbation : Unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-heures et trente minutes.

Tour de table :

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU :

Travaux au niveau de la station de pompage du Vauculay : la commune est souvent sollicitée par les habitants au sujet de la qualité de l'eau potable dont les résultats d'analyse sont affichés en mairie aussi bien pour la station de pompage du Vauculay à Rots que pour celle du Vieux Colombier à Secqueville-en-Bessin. Les résultats d'analyse de la

Une demande d'autorisation d'urbanisme a été envoyée en mairie pour la construction d'une unité de traitement provisoire des pesticides sur le réseau d'alimentation en eau potable de la station du Vauculay. Suite au dépôt du dossier, Mme la Maire a sollicité le Président du syndicat Eau du Bassin Caennais pour proposer une réunion publique avec des techniciens pour expliquer aux habitants les raisons de ces travaux à venir. La réunion pourrait avoir lieu avant la rentrée scolaire. L'information sera transmise dès que la date sera connue.

Gens du voyage : des caravanes sont arrivées sur un terrain privé au niveau du quartier de la Croix Vautier. Mme la Maire a été sollicitée par les habitants dès leur arrivée. Les gendarmes sont

intervenues et ont procédé à un contrôle. Les services de la Préfecture ont été informés. En accord avec les délais de la procédure administrative, ils quitteront les lieux le 05/07/2026.

Elle a également échangé avec le propriétaire du terrain qui confirme ne rien vouloir faire pour empêcher l'accès à son terrain. Il n'est donc pas possible de confirmer qu'ils ne reviendront pas.

Bulletin municipal : il est en cours d'impression. Un tableau sera distribué dans les prochains jours pour savoir qui est assurera la distribution.

ZAC de l'Orée d'Ardenne : les responsables d'Edifides seront rencontrés la semaine prochaine pour faire un point sur l'avancée de la ZAC. Le sujet de la construction de la résidence sénior sera également abordé.

M. Jacky BESNIER :

La fête de la musique organisée dans le village de Rots vendredi 19/06 a été un succès même si la fréquentation a diminué par rapport à l'année dernière ce qui s'explique peut-être par le fait que la commune de Thaon avait choisi la même date. Cette soirée est appréciée par les familles car contrairement aux grandes villes, il est possible de venir avec des enfants sans se soucier de problèmes de sécurité.

La prochaine animation sera la fête de l'été du village de Lason organisée par le Comité des fêtes de Lason-Rodel le 27/06.

La fête nationale sera fêtée dans le village de Rots le lundi 13/07. Comme chaque année un barbecue sera préparé par le Hastings Football Club. L'apéritif et le repas seront animés par le groupe Summertime Jazz Band.

La Grange aux Dime accueillera cet été l'exposition de tableau « Pesanteur et apesanteur ».

Mme Maud FRANÇOIS :

Crèche 30 berceaux : Mme la Maire et Mme Maud FRANÇOIS ont rencontré les membres du bureau de la crèche et les directrices le 08/06 pour les informer du choix de la DSP (Délégation de Service Public) pour le choix du futur gestionnaire. Concernant l'appel d'offre, le 15/06 a eu lieu un échange en visio avec 4 représentantes de la CAF qui ont donné les grandes lignes pour rédiger le cahier des charges et établir un rétroplanning de la procédure. Ce sujet sera développé en commission Éducation Enfance Jeunesse à développer dans les prochaines semaines.

Bâtiment Enfance Jeunesse : la directrice du Centre aéré (UNCMT) a demandé qu'un terrain d'aventure soit créé. Actuellement le patio sert de terrain de jeux pour les enfants. Le projet a été validé. Ce terrain sera aménagé derrière la clôture présente entre le bâtiment et le terrain de football, entre la haie et la clôture. Le service périscolaire pourra utiliser l'aménagement. Un point de coordination a été réalisé entre les 2 services. Le patio sera également réaménagé en concertation avec le service périscolaire et le centre aéré. Les services techniques se chargeront de l'aménagement. L'UNCMT financera des bacs pour faire du jardinage qui pourront également être utilisés par le service périscolaire.

Centre de loisirs : la directrice du centre a envoyé le projet pédagogique de l'UNCMT ainsi qu'un récapitulatif de la fréquentation du centre entre les enfants de Rots et Saint-Manvieu-Norrey. Ceux de Rots restent majoritaires sur les temps d'accueil du mercredi (entre 51 et 58%). Les chiffres sont les mêmes sur le temps des vacances.

Le projet pédagogique est le suivant :

- ✓ Assurer la sécurité physique et affective des enfants,
- ✓ Rappeler les règles pour les animations ainsi que le taux d'encadrement fixé par la loi qui est respecté par l'UNCMT,
- ✓ Les divers projets d'activités proposés aux enfants,
- ✓ Les habitudes de vie en collectivité des enfants. Ils sont acteurs de leurs journées, peuvent choisir ou de prendre part aux activités. Ils participent également à la logistique des repas avec notamment la mise en place de la table.

Parentalité une animation par l'intervenant « M. Charly » a été proposée aux parents sur la thématique des écrans avec 5 scénettes ponctuées par des temps d'échanges avec les participants. Il y avait 8 spectateurs. Des enfants étaient également présents.

M. Michel BOURGUIGNON :

Une présentation de la DMEEP (Direction de la maintenance et de l'Exploitation de l'Espace Public) de la CU Caen la mer est prévue au prochain conseil municipal.

Des vols de cuivre ont eu lieu sur certains candélabres. Le coût des réparations s'élève à environ 5 000 €.

Un point sur le PPI (Plan Pluriannuel des Investissements) de la CU Caen la mer sur notre secteur a été communiqué sur Citykomi.

Un point sur les panneaux photovoltaïques a été envoyé aux conseillers municipaux.

Un point a été fait avec un journaliste de la revue Le Poulpe sur la vente du terrain acquis par la procédure biens sans maître dans le quartier du Hamel et vendu dans le cadre d'un appel à projet pour l'aménagement de jardins partagés. M. Michel BOURGUIGNON invite ceux qui le souhaitent à venir consulter le dossier de consultation pour l'appel à projet.

Le conseil départemental a été relancé au sujet de la RD 170 au niveau de l'entrée du château de Rots et au sujet du pont ferroviaire au-dessus de la route de Saint-Manvieu.

Un point a été fait sur les candélabres de la commune avec le SDEC qui prévoit de changer ceux qui ont plus de 30 ans dont les lampes sont au sodium. Les nouveaux seront équipés de LED. Les aides sont plus intéressantes pour le financement des changements de candélabres quand ils ont plus de 30 ans.

Le village de Rots possède de nombreux lampadaires haut-de-gamme qui ont l'inconvénient de rouiller et de tomber à chaque grande tempête. En prenant en compte le coût d'investissement et les économies en consommation d'électricité, le retour sur investissement se ferait sur 7 ans. Le village de Lasson compte 52 foyers de plus de 30 ans. Le retour sur investissement se ferait sur 9.5 ans. Le village de Secqueville-en-Bessin compte 13 foyers de plus de 30 ans. Le retour sur investissement serait se ferait sur 7.3 ans.

M. Michel BOURGUIGNON propose invite les conseillers à réfléchir à ce projet de remplacement.

M. Jacky BESNIER demande s'il faudra attendre que les lampadaires soient remplacés avec des éclairages LED pour que les horaires d'extinction la nuit puissent être retardés. M. Michel BOURGUIGNON répond que cela est déjà fait à Lasson et que c'est en cours sur Rots. Il faut bien réfléchir aux endroits concernés selon les activités car le changement d'horaires a un coût qui n'est pas négligeable.

Une réflexion est en cours sur des changements d'abribus avec l'entreprise « Cadres Blancs » pour celui de la mairie de Secqueville-en-Bessin et avec la CU Caen la mer pour celui du gymnase de Rots. Il sera difficile de les financer par de la publicité.

M. Gérard VARLET alerte sur la fragilité des personnes âgées isolées en période de canicule. Il a rendu visite à 5 d'entre elles à Secqueville-en-Bessin. Il invite les conseillers municipaux à en faire de même. Il faut les inviter à boire même si elles n'ont pas soif.

M. Alain DELHOMMEAU explique que la récente coupure de courant sur le village de Rots est due à un fusible qui a grillé.

Des appels au bénévolat ont été envoyés via l'application Citykomi pour le nettoyage des lavoirs de Rots et Secqueville-en-Bessin. Pour le moment, personne ne s'est proposée pour la journée du 27/06. Il y a 2 personnes pour celle du 04/07. Compte-tenu des températures élevées, il est envisagé d'annuler la journée du 27/06.

Mme Stéphanie FAUTRAS annonce que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 07/07.

M. Thibault GAUTIER explique qu'une commission finances sera organisée dans les prochaines semaines. Fin juin – début juillet.

Paul-Louis CHASSAIGNE revient sur l'annonce par Mme la Maire de l'organisation d'un service minimum l'après-midi du 21/06 en raison des fortes chaleurs et de l'invitation aux parents qui le peuvent à aller chercher leurs enfants à l'école en début d'après-midi. Il a aperçu rapidement le mail du service périscolaire et cette possibilité n'est pas écrite.

Il précise avoir compris qu'il s'agissait d'une incitation mais il ne faudrait pas que cela mette en difficulté des parents qui travaillent notamment dans les hôpitaux.

Mme la Maire répond qu'elle a demandé à la responsable du service périscolaire d'envoyer ce courriel à toutes les familles.

Cette décision a été prise juste avant le conseil municipal car, en tant que maire, elle n'avait pas encore eu toutes les informations de la Préfecture. Elle avait seulement reçu, le samedi soir à 17h, un message d'information l'invitant à faire preuve de vigilance face à la canicule de la semaine à venir. Elle a donc décidé de ne pas fermer les écoles comme d'autres communes proches l'ont fait car elle sait que pour les parents, il est compliqué d'organiser la garde de leurs enfants quand cela n'est pas prévu à l'avance.

Mme la Maire a échangé avec la directrice de l'école maternelle qui a indiqué que, le mardi, certains parents n'emmèneraient pas leurs enfants aux écoles et que d'autres les récupéreront le midi.

Côté école élémentaire, des sorties étaient prévues. Mme la Maire les a informés qu'il n'y aurait pas de sorties scolaires. Dans la mesure du possible, elle invite les parents qui le peuvent à récupérer leurs enfants car il fait très chaud dans les classes. D'ailleurs, les temps de récréation ont été augmentés et les enseignants ont mis en place des mesures afin de limiter les effets de la chaleur. C'est pour cela que les écoles ne ferment pas demain.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 14/09/2026 à 19h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-heures et vingt minutes.